Université Abou Bekr Belkaid – Tlemcen Faculté des Sciences Département d'Informatique



Année Universitaire 2021-2022 Master 2 Informatique Durée : 30mn – M.BENAZZOUZ

Nom:	Prénom :	Option :	
		□ GL	□ SIC
		□ MID	$\square$ RSD

## ÉTHIQUE & DÉONTOLOGIE

Examen Final

Barème: 10 questions × 2 pts *(répondre succinctement et cochez la ou les bonnes réponses).* 

<b>Question 1)</b> Définir brièvement le mot « Éthique » :	Question 2) Définir brièvement le mot « Déontologie» :	
Éthique : L'art de diriger la conduite individuelle et collective. Incite à	La Déontologie est un ensemble de règles régissant les comportements	
l'exemplarité et laisse chacun face à sa conscience dans ses agissements.	Professionnels, elle est assortie d'interdiction et de négation d'actions.	
Question 3) On désigne par « conflit d'intérêts » :	Question 4) Sauf dans le cadre de contrats	
<ul> <li>Opposition entre gains et dépenses.</li> <li>Opposition entre intérêts personnelles et intérêts professionnelles.</li> </ul>	d'apprentissage établis conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, l'âge minimum requis pour un recrutement ne peut en aucun cas être inférieur à :	
☐ Opposition entre les travailleurs dans l'exercice de leur fonction.	16 ans.	
□ Autre:	<ul><li>□ 19 ans.</li><li>□ 20 ans.</li></ul>	

Question 5) Assurer le contrôle de l'application des dispositions législatives et réglementaires, Fournir des informations et des conseils aux travailleurs sur leurs droits et obligations, Assister les travailleurs dans l'élaboration des conventions ou accords collectifs de travail ; sont les missions de: Syndicat Inspection de travail.

Question 6) Le règlement intérieur est un document:

- Où l'employeur fixe obligatoirement les règles relatives à l'organisation technique du travail.
- Rédigé par le syndicat seulement.
- Obligatoire dans les organismes employeurs occupant moins de vingt (20) travailleurs.
- Est déposé auprès de l'inspection du travail pour approbation de conformité avec la législation et la réglementation du travail.

Question 7) Parmi les éléments pouvant être traités dans les conventions collectives :

## Choisir quatre 04 réponses parmi :

- 1 classification professionnelle;
- 2 normes de travail, y compris les horaires de travail et leur répartition;
- 3 salaires de base minimum correspondants;

□ Autres:......

- 4-indemnités liées à l'ancienneté, aux heures supplémentaires ou aux conditions de travail y compris l'indemnité de zone;
- 5-primes liées à la productivité et aux résultats du travail:
- 6-modalités de rémunération au rendement pour les catégories de travailleurs concernés;
- 7 remboursement de frais engagés;
- 8 période d'essai et préavis;
- 9-durée de travail effectif pour les emplois à fortes sujétions ou comportant des périodes d'inactivité;
- 10 absences spéciales;
- 11-procédures de conciliation en cas de conflit collectif de travail;
- 12- service minimum en cas de grève;
- 13- exercice du droit syndical;
- 14-durée de la convention et modalités de reconduction, de révision ou de dénonciation.

Question 8) Dans un contrat de travail, nous sommes informé de :

- Nature du poste (contenu des fonctions et l'indication de la position dans la hiérarchie).
- Les parties du contrat(employeur & employé).
- Adresse (lieu) de travail.
- Durée de travail hebdomadaire.
- Un rappel des droits à congés payés.
- La rémunération et des éléments qui la constituent.
- La durée de la période d'essai ainsi que la date d'embauche.
- Durée du préavis qui devra être observé par la partie qui désirerait rompre le contrat.

Question 9) La compétence est une valeur professionnelle:

- connaissances consiste des en approfondies et reconnues; qui confèrent le droit de juger et de décider en certaines matières.
- ☐ L'exercice des attributions de son emploi au mieux de son aptitude et implique nécessairement l'exercice de l'assiduité.
- ☐ Qui fait en sorte que l'on obtient un rendement optimal tout en maintenant une utilisation minimale des ressources.

Question 10) est considéré comme un acte de plagiat:

- Traduction complète ou partielle à partir d'une langue vers une autre sans la mention au traducteur et sa source.
- Publication d'un article réalisé une institution ou établissement et le considérer comme travail personnel.
- Citation d'extrait d'un document sans le mettre entre parenthèses et sans la mention de leurs sources et ses auteurs.